



RÈGLEMENT

Nordic Vichy Allier Tour **Marches Nordiques -** **Edition 2024**

Nordic VAT
10 rue Lamartine
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
www.nordic-vat.fr

Table des matières

1. Organisateur	3
2. Épreuve	3
3. Marches Nordiques en semi autosuffisance	3
4. Inscriptions	3
4.1 <i>Modalités d'inscription</i>	3
4.2 <i>Nombre maximum de participants</i>	4
4.3 <i>Droits d'engagement</i>	4
4.4 <i>Annulation d'inscription</i>	4
4.5 <i>Confirmation d'inscription</i>	4
5. Sécurité et assistance	4
5.1 <i>Equipement</i>	4
5.2 <i>Animaux interdits</i>	5
5.3 <i>Sécurité et assistance médicale</i>	5
5.4 <i>Accès aux postes de ravitaillements</i>	5
5.5 <i>Modifications du parcours – Annulation de la marche</i>	5
6. Divers	6
6.1 <i>Assurances</i>	6
6.2 <i>Droit à l'image</i>	6
6.3 <i>Protection des données personnelles</i>	6
6.4 <i>Sponsors individuels</i>	7
ANNEXE 1 : L'édition 2024	8
ANNEXE 2 : DROITS D'ENGAGEMENT 2024	9
ANNEXE 3 : AUTORISATION PARENTALE	10

1. Organisateur

Le Nordic Vichy Allier Tour (Nordic VAT) et l'ensemble des marches nordiques proposées dans le cadre de cet événement sont organisés par l'association Nordic VAT, déclarée en préfecture sous le numéro W03300414.

L'association Nordic VAT a pour but de promouvoir la marche nordique et d'organiser des événements liés à cette activité. Elle est appelée « l'Organisateur » dans le règlement.

2. Épreuve

Le Nordic Vichy Allier Tour est une épreuve exclusivement ouverte à la MARCHÉ NORDIQUE (avec bâtons spécifiques de marche nordique uniquement). Les modes "randonnée" ou "trail" ne sont pas admis.

Un itinéraire de 10 km sera proposé en semi-nocturne le **samedi 4 mai 2024** au départ du **château de Billy**.

Trois itinéraires balisés (22 km / 14 km / 7 km) seront proposés le **dimanche 5 mai 2024**

Les marches du dimanche se feront au départ du Complexe Polyvalent Jean-Claude Tuloup de Creuzier le Vieux, avec un départ différé entre chacune d'elle par mesure de sécurité.

Les marches se déroulent sur des sentiers, chemins et routes dans une moindre mesure.

Les circuits proposés (distances, horaires...) sont disponibles sur le site internet de l'événement www.nordic-vat.fr et en annexe 1 de ce règlement.

Le programme est susceptible d'être modifié par les organisateurs.

Les différentes formules proposées dans le cadre du Nordic VAT sont non chronométrées et non compétitives et n'exigent donc pas la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Marche Nordique.

Il est cependant rappelé à chaque participant qu'il lui appartient de vérifier auprès de son médecin qu'il ne présente aucune contre-indication à cette pratique.

Les participants doivent progresser dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.

Avertissement :

- **Seuls les inscrits munis de leur confirmation d'inscription peuvent participer à l'épreuve sportive.**
- **Seul le parcours de dimanche 7 km est ouvert aux débutants.**
- Seuls les **enfants de plus de 8 ans révolus** peuvent participer, sous la responsabilité d'un accompagnant majeur, **sauf pour la semi-nocturne pour laquelle l'âge minimum est de 12 ans**. Chaque enfant doit être inscrit en bonne et due forme, présenter une autorisation parentale au moment de son inscription (voir modèle en annexe 3).

3. Marches Nordiques en semi autosuffisance

Le principe de la marche nordique en semi autosuffisance est la règle pour les randonnées de la Nordic Vichy Allier Tour.

La semi-autosuffisance est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes : Chaque participant doit avoir avec lui pendant toute la durée de la randonnée un équipement adapté à la pratique.

4. Inscriptions

4.1 Modalités d'inscription

Les inscriptions se font :

- **en ligne via le site : www.nordic-vat.fr jusqu'au 1 mai 2024 à 23h00,**
- et éventuellement sur place s'il reste encore des places disponibles.

L'organisateur peut à tout moment, pour la qualité de l'organisation et la sécurité, stopper les inscriptions en les limitant en nombre, s'il considère qu'un nombre suffisant d'engagés est atteint.

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour participer aux marches nordiques de leur choix.

4.2 Nombre maximum de participants

Le nombre maximum de participants est fixé à **350 personnes** et sera clos à la date limite des inscriptions. Les inscriptions seront enregistrées par l'organisation dès paiement des frais d'inscription et acceptation du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment ces éléments en fonction des circonstances.

4.3 Droits d'engagement

Les droits et modalités d'engagement sont spécifiés à l'annexe 2.

L'option repas et l'option visite sont obligatoirement associées à l'inscription à une marche nordique. Aucune inscription au repas et/ou visite ne sera possible sans participer à une marche à l'exception des accompagnants.

4.4 Annulation d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

4.5 Confirmation d'inscription

Une confirmation d'inscription sera envoyée individuellement à chaque participant le jour de son inscription.

Chaque participant doit être en possession de ce document (version papier ou sur téléphone portable), **au risque de se voir stopper sur le parcours, pour des raisons de sécurité, d'assurance et d'organisation.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant sa confirmation d'inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement. Toute personne en infraction avec le présent règlement pourra être exclue de l'événement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Sécurité et assistance

5.1 Equipement

Liste du matériel obligatoire :

- Des chaussures adaptées à la pratique de la Marche, en particulier sur les sentiers
- Un téléphone mobile (au minimum un par groupe de marcheurs) avec une batterie chargée (mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation et ne pas masquer son numéro),
- Une petite réserve alimentaire,
- Des pads pour les bâtons.
- **Un gobelet personnel 15 cl minimum.**
- **SEMI-NOCTURNE : FRONTALE ET GILET JAUNE OBLIGATOIRES**

Liste du matériel fortement conseillé (liste non exhaustive).

- Une veste avec capuche de type coupe-vent permettant de supporter une météo défavorable.
- Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus,
- Une paire de lunettes de soleil,
- De la crème solaire,
- Une bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm),

5.2 Animaux interdits

Les animaux sont interdits sur cet événement (attachés ou pas).

Aucun animal ne sera accepté dans et à l'extérieur du **Complexe Polyvalent Jean-Claude Tuloup de Creuzier le Vieux et le château de Billy** ainsi que sur les parcours proposés.

5.3 Sécurité et assistance médicale

Chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Des signaleurs et des services d'ordre chargés de faciliter le passage des marcheurs sur les traversées de route seront présents, leurs consignes devront être scrupuleusement respectées.

Un poste de secours, implanté au départ de la marche est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les secouristes officiels sont habilités à mettre hors randonnée tout participant inapte à continuer la Marche Nordique.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger. Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut se présenter au poste de secours, appeler le PC Sécurité Ou faire appeler le PC Sécurité par une autre personne.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux pompiers ou SAMU qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Sécurité, le **numéro d'urgence est le 112**.

Il est strictement interdit de s'éloigner des routes balisées quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement d'une route balisée n'est plus sous la responsabilité de l'organisation. Le non-respect de ces directives entraînera l'exclusion de l'événement.

Chaque participant a l'obligation d'être en possession du numéro d'appel des organisateurs noté sur votre confirmation d'inscription, de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Le parcours est balisé mais le marcheur est responsable de sa bonne orientation. L'organisation ne peut être tenue responsable en cas d'égarement et d'incidents hors parcours officiel.

5.4 Accès aux postes de ravitaillements

Les ravitaillements sont complets (boissons et alimentation). **L'organisation ne fournira pas de gobelets. Seules les personnes ayant un gobelet personnel pourront être servies en boisson.**

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Tout participant pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera exclu de l'événement.

5.5 Modifications du parcours – Annulation de la marche

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et de fort risque orageux...,) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum ; au-delà, la ou les marche(s) est/sont annulée(s).

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter la/les marche(s) en cours.

En cas d'annulation de la/les marche(s), pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué.

Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la/les marche(s), pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

6. Divers

6.1 Assurances

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'ensemble des marches nordiques de Nordic Vichy Allier Tour.

L'assureur est la MAIF 79038 NIORT cedex 9.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance Individuelle accident :

Une assurance individuelle accident peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de l'assurance « Impact Multisports » au prix de 3,95€ ttc (assurance journée) à souscrire directement via le site internet : <http://www.assurance-multi-sports.com>.

Les garanties sont précisées sur le site internet d'Impact Multisport.

Dommage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

6.2 Droit à l'image

Par sa participation au Nordic vichy Allier Tour, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans la mesure où ces images illustrent sa participation à l'événement et ne nuisent pas à sa personne, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

6.3 Protection des données personnelles

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation aux Marches Nordiques Nordic Vichy Allier Tour. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Conformément à la RGPD de 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il faut adresser un courrier au siège de l'association Nordic VAT.

6.4 Sponsors individuels

Les participants sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant l'événement. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

Acceptation du règlement

Le paiement de l'inscription vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des articles du présent règlement.

ANNEXE 1 : L'édition 2024

Samedi 4 Mai 2024 :

Départs : Château de Billy (03)

Arrivées : même lieu.

Boucle 10 km +/- 75 m dénivelé:

Départ : 21H00

Une boucle de 10 km vous est proposée **en semi-nocturne**. Une soupe sera servie à l'arrivée.

Pour les initiés à la marche nordique et les + de 12 ans uniquement.

Dimanche 5 Mai 2024 :

Départs : Complexe Polyvalent Jean-Claude Tuloup de Creuzier le Vieux

Arrivées : même lieu.

Boucle 22 km +/- 430 m dénivelé:

Départ : 8H00

Une boucle vous est proposée, il vous sera possible de la réduire dans sa distance (déviation, fléchage) en fonction de votre forme du moment.

2 ravitaillements sont positionnés sur le parcours.

Pour les initiés à la marche nordique uniquement.

Boucle 14 km +/- 245 m dénivelé :

Départ : 9H00

Une boucle vous est proposée, il ne sera pas possible de la réduire dans sa distance.

1 ravitaillement est positionné sur le parcours.

Pour les initiés à la marche nordique uniquement.

Boucle 7 km +/-140 m dénivelé :

Départ : 10H30

Une boucle de 7 km vous est proposée.

Pas de ravitaillement.

Tous niveaux : initiés, débutants et famille.

ANNEXE 2 : DROITS D'ENGAGEMENT 2024

PARCOURS	TARIF	19-25 ans
Semi-Nocturne 10 km	10€	5€
22 km <i>8- 18 ans gratuit</i>	18€	9€
14 km <i>8- 18 ans gratuit</i>	14€	7€
7 km <i>8- 18 ans gratuit</i>	7€	3,5€
Pack 1 : Semi-Nocturne + Dimanche (14 km)	20€	10 €
Pack 2 : Semi-Nocturne + Dimanche (22 km)	25€	12,50 €
Option Repas (ne peut être vendu sans inscription à une marche sauf accompagnants) Places limitées	17€	17 €
Option Visite Vichy (ne peut être vendu sans inscription à une marche sauf accompagnant)	7,50€	7,50 €

Pour chacune des Marches Nordiques est compris :

- Confirmation d'inscription
- Parcours balisé et sécurisé
- Accès aux échauffements et étirements
- Ravitaillements sur le parcours (**sauf semi-nocturne et boucle de 7 km le dimanche**)

Pour les débutants de la Marche Nordique de 7 km :

Prêt de bâtons gratuit sur place.

Une pièce d'identité ou un chèque de caution vous sera **obligatoirement** demandé.

Autorisation Parentale Nordic Vichy Allier Tour 2024

Je soussigné(e), Mme, M. (Nom et Prénom)

.....

Demeurant (adresse postale complète) :

.....
.....

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur

Autorise

Nom et Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Demeurant (adresse postale complète) :

.....

À participer

- à la Nordique Vichy Allier Tour (Semi-Nocturne 10 km) le Samedi 4 mai 2024 (**si plus de 12 ans**)
- à la Nordique Vichy Allier Tour Famille (7 km) le Dimanche 5 mai 2024
- à la Nordique Vichy Allier Tour (14 km) le Dimanche 5 mai 2024
- à la Nordique Vichy Allier Tour (22 km) le Dimanche 5 mai 2024

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Date et signature du parent précédé de la mention « Lu et approuvé »